



## Interview des deux directrices d'école de la commune:



En ce mois de rentrée scolaire, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur les écoles de la commune en interviewant les directrices.

### 1) Pouvez-vous en quelques mots vous présenter, vous et l'équipe pédagogique qui vous accompagne en cette rentrée?

#### École les Gallo-Peints:

Laurène FEBVRE, directrice nouvellement nommée cette année, j'ai en charge la classe des CE1/CE2. Je suis complétée par Albane FERRE, actuellement remplacée par Anthony QUERO (remplaçant rattaché à l'école) pendant son congé maternité, qui assure la décharge de direction le mardi et un lundi sur deux. La classe de TPS-PS-MS est assurée par Emilie TAQUET assistée de Stéphanie FRESNEL (fonction d'ATSEM), celle des GS/CP par Karine VOGEL assistée de Sophie BONNET (adjoint technique) et la classe de CM1/CM2 par Nadia GUILLOU.

#### École St Joseph:

Pour cette nouvelle rentrée, très peu de changement dans l'équipe pédagogique. La classe de maternelle est sous la responsabilité d'une nouvelle enseignante Isabelle DECUYPERE, secondée par son ASEM Valérie LANGLOIS. Sylvie GAUTIER accueille toujours les enfants de CP/CE1. Anne-Laure LE TALLEC a en charge les CE2. Delphine RENAI, directrice et Jean-Louis ERRARD sont responsables de la classe de CM1/CM2.

### 2) Comment appréhendez-vous la rentrée avec la mise en place du protocole sanitaire ?

#### École les Gallo-Peints:

La rentrée s'est passée plutôt sereinement. Nous appliquons au maximum les consignes du protocole sanitaire, en évitant le plus possible le brassage des élèves et en respectant les gestes barrières. Nous avons maintenu deux entrées pour éviter le croisement des élèves des différentes classes et avons conservé les zones de récréation par classe mises en place en fin d'année dernière. Ce fut cependant une rentrée particulière puisque les parents n'ont pas pu rentrer dans l'école, (exception pour les parents de PS et MS) et partager le café de rentrée.

#### École St Joseph:

Malgré la crise sanitaire toujours présente, nous avons fait en sorte qu'elle soit la plus normale possible avec tout de même le port du masque obligatoire pour les adultes au sein de l'école et aux abords de l'école. Les gestes barrières sont toujours de rigueur et les enfants les avaient déjà bien assimilés en fin d'année scolaire.

### 3) Quels sont les projets scolaires pour cette nouvelle année?

#### École les Gallo-Peints :

La classe de mer initialement prévue en juin 2020 est reportée en juin 2021 (sous réserve d'avoir les autorisations nécessaires liées au protocole sanitaire) pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2. Les élèves devraient pouvoir continuer à aller au cinéma avec l'organisation Cinécole. Et enfin, l'école aimerait s'engager davantage dans l'éducation au développement durable, et pourquoi pas obtenir un label Eco-École.

#### École St Joseph:

Malgré le contexte sanitaire, de nombreux projets sont prévus, notamment la continuité du projet artistique et culturel sur 3 ans autour de la musique et du chant choral pour les élèves du CP au CM2. Nous poursuivrons également l'entretien de notre jardin qui a été mis au repos pour cette année. Bien sûr, nous espérons bien effectuer toutes les sorties prévues au calendrier telles que les rencontres sportives UGSEL, avec les autres écoles du secteur ainsi que la classe de neige pour les CM.

### Inscription sur les listes électorales

Pour les nouveaux habitants et les personnes non inscrites n'oubliez pas de venir le faire à la mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Recensement militaire

Il s'adresse aux jeunes français et françaises âgé(e)s de seize ans qui doivent se présenter à la mairie, avant la fin du 3ème mois suivant leur anniversaire. Ils devront être munis de leur carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, une attestation leur sera remise, celle-ci étant indispensable pour les examens scolaires.

### Tarifs périscolaires

cantine municipale:  
repas maternelle 3,20 €  
repas primaire 3,40 €  
repas adulte 3,80 €  
garderie municipale :  
à la demie heure 0,60 €  
taxi scolaire : payable en 5 périodes  
aller/retour pour un enfant 50 €  
et 88 € pour deux enfants de la même fratrie.

### Travaux sur le secteur de Pourri

Des travaux sont en cours de réalisation sur le secteur de Pourri, la circulation sur ces voies est régie par un arrêté municipal pour une période d'environ 2 mois.

# En balade sur nos chemins ruraux.



Photo de Armel TEXIER

« Un été atypique s'achève. il aura été l'occasion de belles rencontres à l'occasion des balades du jeudi. De nombreux acteurs de la vie locale se sont investis dans ce projet qui aura été un véritable fil rouge durant les mois de juillet et août permettant à nos visiteurs de découvrir ou redécouvrir des curiosités de notre territoire. que ce soit les plantes sauvages comestibles, la vie des chauves-souris, le travail de la forge d'un coutelier, la conduite d'une exploitation laitière impliquée dans la fabrication de glace en circuit court, à travers landes et forêts accompagnés de passionnés de nature et d'histoire et parfois de curieux animaux, la surprise était au rendez-vous ! Merci aux acteurs de notre commune, associations ou particuliers, qui ont bien voulu croire et adhérer à ce projet un peu fou ! Des idées sont nées, des liens sont créés, un avenir se dessine..

Signé : les élus en charge du projet

Nous vous rappelons que des commissions extra-communales sont ouvertes aux habitants, il est toujours possible de se faire connaître en contactant la mairie:

- Commission Vie économique, touristique et culturelle
- Commission Communication

La municipalité s'était engagée à faire une **rencontre citoyenne** en cours d'année, la crise sanitaire ne nous a pas permis de le faire plus tôt.

Nous vous invitons **le vendredi 25 septembre à 20h00 ou le samedi 26 septembre à 10h00** à la salle polyvalente.

Enfin de respecter les protocoles sanitaires, nous vous demandons de vous inscrire au préalable auprès de la mairie, le port du masque y sera obligatoire et les places y seront limitées à 35 personnes à chaque rencontre. Dans le cas où il y aurait un nombre supérieur à 70 inscriptions, la municipalité organisera une autre rencontre.

## Plan Covid-19

Il reste des masques à la disposition des naxentais, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour en récupérer



## Horaires d'ouverture

**Mairie** : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00

**Agence postale communale** : du lundi au vendredi de 9h à 12h

**CCAS** : le mardi de 9h à 12h

### Médiathèque :

mardi de 16H15 à 18H15

mercredi de 10H30 à 12H30 et de 15H30 à 18H

vendredi de 16H00 à 18H30

samedi 10H30 à 12H30

en respectant le protocole sanitaire et port du masque obligatoire.

### Permanence des élus

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous ou pendant les permanences de 10h à 12h les jours suivants :

Angé PRIOUL : lundi, mercredi

Françoise FOUCAUD : mardi

André DEMEESTERE : vendredi

Sophie BLEJEAN : mercredi des semaines impaires et samedi des semaines paires

Sébastien RAOULT : samedi des semaines impaires

### Permanence du médiateur ou conciliateur de justice.

Le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois en mairie de Plélan-le-Grand de 9h à 12h.

Tél 02 99 06 81 41

### Rappel de règles à respecter

**Interdiction de baignade:** Les différents points d'eau communaux ne sont pas ouverts à la baignade

**Dépôt sauvage:** il est interdit de déposer des ordures sur les lieux publics sous peine d'amende définie par un arrêté municipal. Le montant de cette amende étant de 150 €. Délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2015.

**Chien en divagation:** Prévenir la mairie qui contactera le centre animalier de rattachement

**Déjection canine :** Il appartient au propriétaire d'animaux de ramasser leurs déjections sur les voies publiques en agglomération

### Utilisation de matériels à moteur les dimanches et jours fériés:

L'arrêté municipal du 7 juin 2016 interdit l'utilisation de matériels les dimanches et jours fériés (tondeuse, débroussailluse...)

Il appartient à chaque habitant de nettoyer et d'entretenir sa propriété, mais aussi à proximité : entrées, trottoirs.

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 03 de septembre 2020